

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

I FINANCES

- ✓ Décisions modificatives sur le budget 2013,
- ✓ Reconduction d'une ligne de trésorerie.

II COMMUNE

- ✓ Renouvellement du bail de la Poste,
- ✓ Point sur les travaux et projets en cours.

III PERSONNEL

- ✓ Renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie,
- ✓ Couverture risque des agents.

IV INTERCOMMUNALITE

- ✓ CCVA (Modification des statuts).

V QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Organisation des élections municipales (tableau des permanences),
- ✓ Agenda.

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h01)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe) (*Absente excusée – pouvoir donné à Joseph ALBORGHETTI*)

Didier CHIEZE (*Absent excusé – pouvoir donné à Jean-François COUETTE*)

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ (*Absent excusé – pouvoir donné à Raymond BORDAS*)

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 7 personnes à l'ouverture et 3 pouvoir(s) donc 10 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 25/11/2013) : pas de remarque

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

- Compte-rendu -

En début de Conseil, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de modifier l'ordre du jour sur trois points.

D'une part, il n'est pas possible de valider au cours d'une même séance les décisions modificatives et l'approbation des comptes administratifs 2013. Il y aura donc un autre Conseil fin février ou début mars pour les valider. M. le Maire propose alors de profiter de ce prochain Conseil municipal pour voter les budgets prévisionnels de fonctionnement 2014. La prochaine équipe restant libre de les amender par des budgets rectificatifs elle décidera des choix sur les investissements. Mais cela soulagera la prochaine équipe compte-tenu des délais très courts entre la mise en place du nouveau Conseil et le vote du budget en avril 2014.

D'autre part, il faut ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'une pour le renouvellement du bail de la Poste et l'autre pour le renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

I FINANCES

1.1 Décisions modificatives sur le budget 2013 :

Comme chaque année, avant la clôture de l'exercice N-1, il est nécessaire d'équilibrer les différents comptes des budgets. Nous avons quatre budgets : La commune, l'Eau, L'assainissement et le Lotissement du Val d'Or. Il n'y a pas d'ajouts de dépenses ou de crédits, mais, simplement, une réaffectation, par poste, des dépenses et des crédits autorisés afin d'équilibrer les comptes. Cet exercice permet également d'apprécier les écarts par rapport aux budgets primitifs (*prévisionnels*). Pour l'année 2013, les décisions modificatives ne concernent que le budget communal et celui de l'assainissement.

Décision modificative N°1 sur le budget communal 2013

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
16411 (16) : Emprunts en euros	8 000,00		
2112 (21) : Terrains de voirie	2 300,00		
2182 (21) : Matériel de transport	1 300,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	400,00		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	950,00		
2315 (23) - 155 : Installation, matériel et ou	-13 050,00		
2315 (23) - 156 : Installation, matériel et ou	100,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	7 000,00		
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	-7 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014
- Compte-rendu -

Décision modificative N°1 sur le budget assainissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-1 900,00		
1641 (16) : Emprunts en euros	1 900,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
654 (65) : Pertes sur créances irrécouvrable	-900,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-1 771,00		
668 (66) : Autres charges financières	2 671,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Précisions :

Sur le budget communal, en investissement, les 13.050€ sont récupérés sur le projet d'isolation de la salle du Conseil et des gîtes communaux, opération reportée en 2014. Sur le budget communal, en fonctionnement, les 7.000€ supplémentaires nécessaires au combustible sont pris sur l'enveloppe globale de financement des personnes publiques dans laquelle on trouve les associations mais aussi les divers syndicats (SDE, Inforoutes, SDIS, SIVOM Ay-Ozon, etc.).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives relatives aux deux budgets et résumées dans les tableaux précédents.

1.2 Reconduction d'une ligne de trésorerie :

M. le Maire rappelle que depuis 2007, la commune a dû recourir à une ligne de trésorerie pour faire face à des problèmes récurrents de trésorerie. L'emprunt de 500.000€ contracté en 2012 pour la construction de la nouvelle station d'épuration voulue par l'Etat, nous a empêché la conversion de cette ligne en emprunt (*refus des banques au vu de notre endettement*). Depuis, nous la reconduisons pour des périodes de plus en plus courtes ; d'abord deux ans, puis un an et maintenant pour six mois. La banque (la Caisse d'Epargne), nous pressant de la rembourser au plus vite sans nous proposer de possibilité d'étalement via un emprunt.

En résumé, M. le Maire demande la reconduction, pour six mois, c'est à dire jusqu'au 30 juin 2014 de la ligne de trésorerie actuelle soit Soixante Quinze Mille Euros (75.000€) sachant que l'Etat va, sous quatre mois nous verser le FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sur la construction de la station d'épuration, pour un montant estimé à environ Cent Vingt Cinq Mille Euros 125.000€. Il sera alors possible de rembourser définitivement cette ligne de trésorerie.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction de la ligne de trésorerie et le principe de réserver une partie du FCTVA, qui sera versé par l'Etat cette année 2014, afin de rembourser, au plus tard le 30 juin 2014, cette ligne de trésorerie. Il autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche le nouveau contrat pour cette ligne de trésorerie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

- Compte-rendu -

II COMMUNE

2.1 Renouvellement du bail de la Poste :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu de la Poste (service gestion du parc immobilier de la Poste), le 3 janvier 2014, nous proposant le renouvellement, pour 9 ans, du bail commercial du local de la Poste qui appartient à la mairie et fait d'ailleurs partie du même bâtiment. Il expose les principales clauses du bail ; Loyer 4.990€/an – Paiement trimestriel – révision automatique et annuelle à la date anniversaire du bail – Prise d'effet au 1^{er} mai 2014.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du bail de la Poste aux conditions principales précitées et autorise M. le Maire à signer le renouvellement de ce bail avec la Poste.

Pour information, M. le Maire, présente le courrier de la Poste lui notifiant les nouveaux horaires du bureau de Poste de Lalouvesc qui seront mis en place à la fin du 1^{er} trimestre 2014.

- Mardi : ouverture de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi : ouverture de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi : ouverture de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

2.2 Point sur les travaux et projets en cours :

➤ **Station d'épuration : il reste quatre points non réglés à ce jour :**

1. Le problème de l'eau industrielle n'est pas réglé de manière pérenne (cela marche en hiver, par basse température, mais pas en été !)
2. Une vanne de vidange en inox fuit sur un des trois bassins qui abritent les bio-disques (lors de sa dernière intervention MSE s'est débrouillée pour changer de bassin afin d'éviter son utilisation ! ...)
3. Nous avons toujours, un doute sur le fonctionnement du poste colature N°1 (l'horodateur indique toujours 221h depuis maintenant un an ! ...)
4. Lors de sa dernière visite à l'automne, MSE nous a arraché le seuil du portail (nous attendons toujours la réparation ! ...)

Donc, nous bloquons toujours les retenues de garantie ...

Enfin, pour information, lors d'une opération de maintenance sur le poste de dégraissage, l'entreprise en charge de la vidange et du nettoyage a cassé le support du racleur et de la pompe à bulle du poste de dégraissage. Nous fonctionnons donc depuis deux mois sans dégraisseur. La réparation est programmée (les pièces sont en fabrication). C'est l'assurance du vidangeur qui paiera le sinistre.

- **Divers :** Un nouvel emplacement pour les ordures ménagères a été créé au hameau du Besset côté route de St Félicien. Une réparation sur l'alimentation d'une maison en eau potable est en cours au lotissement à Chante-Ossel (le tuyau en cuivre qui est corrodé sera remplacé par du plymouth).

III PERSONNEL

3.1 Renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie :

Embauchée en décembre 2011 pour trois mois, l'actuel contrat en CDD de la secrétaire de mairie a déjà fait l'objet de deux renouvellements de un an. Ce type de contrat en CDD est renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de trois ans et dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Il est donc nécessaire de le renouveler. Mais, théoriquement dans le cas présent, il n'y aurait pas lieu de délibérer mais il semble normal que le Conseil soit saisie de l'affaire ...

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

- Compte-rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du CDD de l'actuelle secrétaire de mairie et autorise M. le Maire à signer avec elle le CDD pour un an.

3.2 Couverture risque des agents :

Par délibération en date du 26 septembre 2012, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, s'est engagé à faire bénéficier ces agents d'une garantie de protection sociale en matière de prévoyance. Suite à un appel d'offre concurrentiel c'est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui a été retenue.

Il appartient maintenant à notre commune de se positionner sur l'adhésion à cette convention de participation en matière de protection sociale souscrite par le Conseil Général de l'Ardèche pour le risque prévoyance pour une durée de six ans de choisir le niveau de garantie auquel les bénéficiaires pourrons souscrire. Enfin, le Conseil doit également fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de versement.

Il est enfin précisé que certains de nos agents (sur les six) ont déjà une telle couverture.

Il est proposé :

- Adhésion à la convention de participation au 01/02/2014,
- Montant de la participation de la commune : 10€/agent/mois,
- Niveau d'option : formule 1 (couverture incapacité de travail et invalidité),
- Niveau de prise en compte du régime indemnitaire : néant.

Après débat, il est décidé de ne pas délibérer à ce jour sur ce sujet car il faut d'abord étudier au cas par cas les couvertures actuelles des agents et également les consulter sur ce qu'ils souhaitent.

IV INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA) :

Modification des Statuts

Par délibération en date du 27 novembre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une modification visant à **rectifier l'attribution de compensation d'Ardoix et de Quintenas suite à une erreur d'affectation des services fiscaux.**

En 2012, à la demande de la commune de Quintenas, la Communauté de Communes du Val d'Ay s'est adressée aux services fiscaux pour vérifier s'il n'y avait pas une erreur d'affectation de la TPU (Taxe Professionnelle Unifiée) entre les communes d'Ardoix et Quintenas, concernant les entreprises Fareva, Boré Plastique, Qualys Teinture et Talys Teinture sur la zone industrielle de Munas sur les bases 2009.

S'agissant bien d'une erreur d'affectation des services fiscaux, le Conseil Communautaire a effectué un vote de principe le 28 juin 2012 (avec 18 voix pour et 2 abstentions) validant cette erreur.

Les services fiscaux ont effectivement corrigé sur l'état 2013 l'affectation de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises ; elle remplace la TPU) pour les deux communes.

Le Conseil Communautaire a donc saisi la Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges le 26 septembre 2013. Cette dernière s'est alors réunie le 24 octobre 2013 à 17 H 45. Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, la commission a pris acte de la correction et a en conséquence corrigé l'attribution de compensation des deux communes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

- Compte-rendu -

Les nouvelles attributions de compensation sont :

Quintenas : 109.732,54€ + 17.944,73€ = 127.677,27€
Ardoix : 354.678,70€ - 17.944,73€ = 336.733,97€

Dans la continuité, le Conseil Communautaire s'est réuni le 24 octobre 2013 à 18 H 30 et a adopté ledit rapport de la CLETC précédemment évoqué, avec 18 voix pour et 2 abstentions. Il appartient désormais à chaque communes membres de la CCVA de valider ou d'invalider cette décision.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts prise suite à une erreur d'affectation des services fiscaux sur la répartition de la CFE, sur la zone de Munas, entre Ardoix et Quintenas.

V QUESTIONS DIVERSES

5.1 Organisation des élections municipales :

M. le Maire rappelle que les dimanches 23 et 30 mars prochain auront lieu le renouvellement des Conseils municipaux. Il appartient au Conseil sortant d'organiser ces élections. Pour la bonne marche du bureau de vote, il est demandé aux conseillers de se répartir les permanences du bureau vote qui sera ouvert de 08h00 à 18h00 au Centre d'Animation Communal

Dimanche 23 mars 2014 : 1^{er} tour

Plages	[08h00 ;10h00]	[10h00 ;12h00]	[12h00 ;14h00]	[14h00 ;16h00]	[16h00 ;18h00]
Nom 1	J.F. COUETTE	R. BORDAS	M. POINARD	COSTECHAREYRE	N. FOUREZON
Nom 2	J. ALBORGHETTI	P. GUIRONNET		T. FANGET	J.F. COUETTE

Dimanche 30 mars 2014 : 2^{ème} tour

Plages	[08h00 ;10h00]	[10h00 ;12h00]	[12h00 ;14h00]	[14h00 ;16h00]	[16h00 ;18h00]
Nom 1	J.F. COUETTE	R. BORDAS	M. POINARD	COSTECHAREYRE	N. FOUREZON
Nom 2	J. ALBORGHETTI	P. GUIRONNET		T. FANGET	J.F. COUETTE

5.1 Agenda :

- Vœux de la Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA) le vendredi 31 janvier 2014 à 18h00 à LALOUVESC au Centre d'Animation Communal (CAC),
- Assemblée Générale de l'Office de Tourisme le mardi 4 mars 2014 à QUINTENAS à la salle polyvalente,
- Prochain et dernier Conseil en février ou mars 2014 : Validation des comptes 2013 et vote des budgets de fonctionnement primitifs pour 2014,
- Élections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014.

(Clôture de la séance à 20h50)